



## SITAP 2011 - NEWS LETTER N°10 - 30/04/2011

### Visa

#### Visa/formalités d'entrée en France :



Le consulat général de France à Tunis est compétent pour l'ensemble du territoire tunisien. Le demandeur de visa, après avoir pris rendez-vous, (si vous appelez aujourd'hui vous risquez d'obtenir un rendez vous dans 3 semaine s minimum) doit déposer son dossier auprès du consulat de France (ou du consulat d'un autre Etat Schengen, selon sa destination principale), à l'adresse suivante :

**Consulat général de France Service des visas –  
courts et longs séjour 79, rue de Yougoslavie – 1000 Tunis  
V.I.P – 1, rue de hollande – 1000 Tunis**

La réception du public du lundi au vendredi, 7h30 à 12h30 / rendez-vous obligatoire au : 88 40 80 09 (serveur vocal)

ATTENTION : les dossiers incomplets peuvent être rejetés.

Avant de déposer votre dossier, nous vous invitons à consulter attentivement le site ; vous y trouverez la plupart des réponses à vos questions :

[http://consulfrance-tunis.org/france\\_tunis/](http://consulfrance-tunis.org/france_tunis/)

#### Justificatifs demandés

Le dossier de demande de visa se compose d'un formulaire (ci-joint : [http://www.sitap.fr/news/formulaire\\_visas.pdf](http://www.sitap.fr/news/formulaire_visas.pdf)), à retirer sur place, et de pièces justificatives dont vous devez présenter l'original et la photocopie en même temps :

- Un passeport en cours de validité et signé ;
- Deux photographies d'identité ;
- Un billet de transport aller/retour ;
- Une réservation d'hôtel ou une attestation d'hébergement ;
- Des justificatifs des revenus (trois derniers bulletins de salaire, trois dernier relevés bancaire etc.) ;
- Une preuve d'affiliation à la CNSS ou à la CNRPS (historique)
- Un certificat d'assurance rapatriement dont la validité doit couvrir la durée du visa demandé.

#### Combien coûte un visa

Le dépôt d'une demande de visa au consulat général de France à Tunis entraîne le paiement de frais de dossier qui s'élèvent à :

- 110.295 dinars pour les visas de court séjour dans l'espace Schengen (l'équivalent de 60 €)
- 91.910 dinars pour les visas d'études, en France uniquement ;
- 181,985 dinars pour les visas de long séjour, en France uniquement.

Ces frais ne sont pas remboursables.

#### Contrôle à l'arrivée en France

Les étrangers qui se présentent en France doivent être en mesure de présenter différents documents à la police des frontières, notamment : un justificatifs d'hébergement (réservation d'hôtel, attestation d'accueil ou invitation professionnelle), la preuve de moyens d'existence durant le séjour en France (chèques de voyage, carte de crédit internationale, argent liquide...)

Une assurance voyage, une garantie de retour vers la Tunisie (billet d'avion) les personnes qui seraient dans l'incapacité de présenter ces documents pourraient se voir refuser l'accès au territoire français .consultez la liste des documents susceptibles d'êtres réclame sur le site du ministre français des affaires étrangères :

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

#### CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TUNIS AVIS IMPORTANT

En raison d'une évolution du système informatique, le public ne pourra pas être reçu les 5, 6, 7 et 10 Mai 2010

#### AVIS IMPORTANT

Notez bien que le délai de récupération de votre VISA est au maximum de 10 jours après le dépôt de dossier

**Adresse Angle Rue Lac d'Annecy et Lac Winnipeg Les Berges du Lac Tunisie,  
Tél : +216 71962057 Fax : +21671961753**

Email: [dg-orsaf@topnet.tn](mailto:dg-orsaf@topnet.tn), Web: [www.sitap.fr](http://www.sitap.fr) - RC Tunis B2450242007 MF 1013810E A/M/000